

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ROMAIN DE COLBOSC, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Etaient présents : Mmes EUDIER, STIL LEROY, MAILLARD, PEIGNEY, MM. FAVENNEC, COMBE, HELLO, Mmes BEAUJOUAN, ROUX, VASSEUR, M. GAILLARD, Mme MAIZERET, MM. FOUACHE, LECLERCQ, Mme COLBOC, M. BOUTIN, -

Etaient excusés : MM. COURSEAU (pouvoir donné à Mme MAILLARD), COLLETTE (pouvoir donné à Mme EUDIER), Mmes LEBRUN (pouvoir donné à Mme STIL), COURCHE (pouvoir donné à Mme BEAUJOUAN), VAL (pouvoir donné à M. COMBE), MM. DACHER (pouvoir donné à M. HELLO), BERTRAND (pouvoir donné à Mme VASSEUR), NOURICHARD (pouvoir donné à Mme LEROY), Mmes COUTANCE (pouvoir donné à M. BOUTIN), MORISSE (pouvoir donné à M. LECLERCQ). -
formant la majorité des membres en exercice

Madame MAIZERET a été élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR

Communications

I) AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1) OPERATION DE REVITALISATION URBAINE EN CENTRE-BOURG – Convention avec l'Etablissement Public de Normandie (EPFN) pour une étude flash

II) RESSOURCES HUMAINES

1) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET

III) AFFAIRES SCOLAIRES

1) DISPOSITIF LUDISPORTS - Convention d'usage portant sur la mise en place du dispositif Ludisports par la Communauté urbaine Le Havre Seine métropole, au profit des communes membres.

IV) FINANCES

1) MARCHE DE NOEL – Fixation des tarifs

2) FEDERATION FRANÇAISE DE COURSE D'ORIENTATION – Attribution d'une subvention

V) INSTITUTIONS

1) DEMANDE D'ADHESION AU SDE76 DE LA COMMUNE D'ARQUES LA BATAILLE

2) DEMANDE D'ADHESION AU SDE76 DE LA COMMUNE DE EU

3) DEMANDE D'ADHESION AU SDE76 DE LA COMMUNE DE GRUCHET LE-VALASSE

Questions diverses

Madame le Maire salut tout d'abord les Saint Romanais et celles et ceux qui suivent cette séance du Conseil municipal sur les réseaux sociaux.

Le Conseil municipal accueille aujourd'hui Monsieur Eudier qui présentera le projet de création d'un parcours d'orientation.

Madame le Maire présente à l'assemblée Monsieur Christophe MAUGUY, qui a rejoint le service de la police municipale. Ce recrutement va permettre de remettre en place des rondes de nuit et une amplitude horaire plus étendue. Le Conseil municipal lui souhaite la bienvenue.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance : le procès-verbal est adopté à la majorité (25 pour, 2 abstentions – MM BOUTIN et LECLERCQ qui étaient excusés à cette séance).

Communications :

- Elections : la période électorale 2022 s'est terminée avec le second tour des élections législatives du 19 juin dernier. Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK candidate de la majorité présidentielle et actuelle Maire de Fécamp, Présidente de l'agglomération de Fécamp et Vice-Présidente de la Région Normandie a été élue avec 708 voix d'avance députée de notre circonscription face au candidat du rassemblement national. Madame le Maire tient à la féliciter pour cette victoire et veillera à ce que la voix de notre commune soit entendue à l'Assemblée nationale lorsqu'il y aura besoin. Madame le Maire remercie également celles et ceux qui ont tenu des bureaux de votes et les services techniques de la ville pour la logistique.

- Animations de la commune : plusieurs évènements ont eu lieu ces dernières semaines :

Le 8 mai dernier a été célébré le 77ème anniversaire de la victoire de la seconde guerre mondiale.

Cette année la municipalité a souhaité poursuivre son implication sur le devoir de mémoire tout en partageant un moment convivial avec les Saint-Romanais. Il y avait plus de 300 personnes présentes pour admirer le défilé de véhicules militaires par l'association de la "7ème compagnie retrouvée", la Marseillaise a été chantée par les élèves du groupe scolaire François Hanin. L'exposition qui s'est tenue sur 4 jours a comptabilisé presque 800 entrées. Madame le Maire remercie Monsieur FAVENNEC et Madame LEBRUN pour leur implication et l'association, « Fortifications 76 ».

Cette matinée du 8 mai s'est clôturée avec l'apéritif Républicain offert par la Mairie et le pique-nique tiré du sac sur les places du centre-ville en musique.

Madame le Maire tient à remercier tous les enfants, les associations, les agents communaux, les élus et l'ensemble des Saint-Romanais d'avoir participé à cet évènement populaire qui a permis de se retrouver.

Toujours dans le but de préserver et transmettre notre histoire, la municipalité a organisé pour la première fois à Saint Romain une commémoration pour l'appel du Général de Gaulle du 18 juin.

En accord avec les associations patriotiques saint romanaises, cette commémoration sera maintenue chaque année.

Le 21 juin dernier, une nouvelle édition de la fête de la Musique a eu lieu. Madame le Maire remercie la Maison Pour Tous et ses bénévoles, les services techniques de la ville, les commerçants, la commission de Madame STIL et tous les participants de ce moment festif et convivial.

Comme Madame le Maire s'y était engagée, plusieurs associations ont participé à cet évènement, notamment les enfants du périscolaire de la MPT, la Chorale de l'Éphémère, la Troupe UnSidanse et le groupe Overdrive.

Enfin, la journée du 14 juillet sera animée avec en complément de la traditionnelle cérémonie officielle du matin dans le centre bourg, un après-midi animations et jeux dans le parc du château de Grosmesnil, prêté gracieusement par la Communauté urbaine, à découvrir à partir de 15h et jusqu'au feu d'artifice qui sera également tiré dans le parc du château.

Les principaux temps fort seront à 16h avec le spectacle équestre acrobatique de l'Art en Cavale, à partir de 19h avec Le duo 2SI 2LA, qui proposeront des chants de musiques de variétés française, espagnole, américaine et populaire, à partir de 21h le groupe Calypso proposera quelques danses de variétés française et internationale. À partir de 22h30 l'équipe de la MPT et l'Art en Cavale vous emmèneront autour du Château pour la retraite aux flambeaux, accompagnés des chevaux, pour un feu d'artifice tiré aux environs de 23h00. Les commerçants Saint Romains proposeront une restauration sur place (Juste à Côté, Vert bouteille, JAP, Sénaka Sushi, la Crêperie).

Aussi, Madame le Maire tient à féliciter l'amicale des sapeurs-pompiers pour l'organisation de leur premier vide-greniers qui a été un véritable succès avec plus de 3 000 visiteurs. Nous avons la chance d'avoir à Saint Romain une amicale des sapeurs-pompiers active et participant au dynamisme de la commune

- Aménagement du territoire : Stéphanie Maillard et quelques élus municipaux ont organisé une visite du bois de Saint-Romain en présence de Monsieur Emmanuel Chanclou, technicien de l'Office national des forêts (ONF). L'objectif étant de faire le point sur les chemins de randonnée concernant notamment l'état d'accessibilité des sentiers et la réouverture d'anciens cheminements entièrement regagnés par la végétation mais aussi d'évoquer l'aménagement forestier et le plan de gestion. La commune a écrit récemment à l'ONF pour leur demander de travailler avec la commune pour avoir le label PEFC

Un autre sujet important concerne le devenir des friches et espaces communaux. Suite à l'enquête publique les élus ont convié le 16 mai dernier au SIROCO l'ensemble des personnes ayant répondu à cette enquête afin de prendre connaissance des résultats.

Le résultat de l'enquête montre que 90% des commerçants sont satisfaits d'être installés à Saint-Romain et des prestations proposées et 80% des habitants sont satisfaits du centre-ville.

Toutefois, trois améliorations majeures sont souhaitées par les habitants : des aménagements urbains plus agréables, plus de commerces « coup de cœur » et plus d'animations culturelles et événementielles.

Suite à ces résultats, des tables rondes ont été organisées afin de travailler sur l'aménagement des espaces publics, l'espace Odièvre, l'attractivité commerciale et les lieux à réinvestir comme les écuries Vatel ou bien l'ancienne perception.

A l'issue, les participants ont émis le souhait d'organiser une balade urbaine le 11 juin afin de se rendre sur les lieux et ainsi pouvoir constater sur place si leurs propositions étaient bien réalisables.

La mairie devrait maintenant pouvoir soumettre au vote des Saint-Romanais trois propositions pour le devenir du site de l'ancienne piscine d'ici fin octobre.

Madame le Maire remercie tous les participants à ces travaux qui vont participer à la poursuite de la transformation de la commune pour la rendre en plus agréable à vivre.

- Travaux : concernant les travaux et plus particulièrement la voirie, depuis le 13 juin dernier de nombreux travaux d'entretien sont réalisés sur l'ensemble de la commune représentant environ 800m² pour plus d'une trentaine de voies.

Ce matin, Madame le Maire a eu une réunion avec le Département pour évoquer l'accessibilité de la RD 81. En 1991 il avait été envisagé de réaliser un barreau, déviation via la Porte Rouge. En 1993 il y avait eu une DUP cette déviation. En 1994 le Département avait décidé de financer cette déviation. En 1995 les acquisitions foncières se sont révélées difficiles. En 1996 la 1^{ère} tranche de la déviation a été réalisée, du rond-point d'Epretot jusqu'au rond-point du super U. en 2006 la commune a écarté ce projet de déviation et en 2009 un nouveau tracé vieille route a été envisagé. En 2012 la vieille route et la route d'Oudalle ont été classées dans le domaine départemental. Entre 2014 et 2015 le carrefour de la porte rouge, le rond-point du parc Eco-Normandie ont été réalisés. Il reste à aménager la partie comprise entre le carrefour de la Porte rouge jusqu'au rond-point de Carrefour market. Le Département a proposé plusieurs scénarii qui seront présentés en commission travaux. La mairie travaillera aussi avec la Communauté urbaine. Ce projet sera à long terme car il nécessite des acquisitions foncières.

Le Conseil a pu remarquer que deux bâtiments ont été démontés : le premier est le bâtiment des toilettes du parking à proximité de la maison des territoires qui était fermé et condamné depuis de nombreuses années. Le second est celui de la porte rouge qui a été fortement endommagé lors des dernières tempêtes et qui présentait un danger.

Toujours dans l'entretien du patrimoine communal, le parvis de l'église a été totalement rejointé permettant ainsi d'éviter le risque de chutes mais aussi de sublimer encore plus notre belle église.

- Propreté urbaine :

Tout d'abord un changement des containers poubelle s'effectue sur la commune depuis début juin. Il s'avère que les conteneurs et autres bannettes qui sont mis à disposition depuis une vingtaine d'années ne répondent pas aux recommandations

existantes (problème d'ergonomie). C'est pourquoi la Communauté Urbaine, en concertation avec les élus municipaux, a prévu de mettre à disposition de nouveaux conteneurs pour les déchets ménagers et pour le tri sélectif.

Le Havre Seine Métropole développe un service de collecte des encombrants réutilisables. La collecte est confiée à des acteurs locaux du réemploi tels qu'Emmaüs, Le Grenier et Actif insertion qui assureront la collecte et le traitement des objets pour leur offrir une seconde vie. Chaque objet collecté sera orienté, en fonction de son état et de son indice de réparabilité, vers des filières de réemploi type boutiques solidaires où ils seront revendus à moindre prix.

Pour prendre rendez-vous il vous suffit d'appeler le 02 35 22 25 25.

- Parc Eco-Normandie : actuellement un projet porté par Résotainer est en construction. Il s'agit de location de box en containers. Des riverains sont venus en mairie pour avoir des renseignements sur ce projet. Il y a un volet paysager de prévu, tout sera planté en octobre. Une réunion sur site est prévue en fin de semaine avec les riverains pour leur présenter le projet végétalisé. Madame le Maire a demandé au porteur de projet qu'il installe des visuels pour expliquer à la population le projet final.

- Titres sécurisés : après 2 années marquées par la pandémie et l'impossibilité de voyager, la commune, comme toutes celles équipées d'un dispositif de recueil, a fait face à une demande extrêmement importante de rendez-vous afin d'établir des passeports et des cartes nationales d'identité. Le délai d'obtention d'un rendez-vous pour un dépôt de demande de titre d'identité s'étant allongé jusqu'à 4 mois, Madame le Maire a très rapidement décidé de recruter un agent afin de proposer à nos administrés le double de rendez-vous soit 8 demi-journées par semaine au lieu de 4. Grâce à cette action, nous revenons à des délais beaucoup plus raisonnables pour nos usagers.

- Ecoles : Concernant nos jeunes Saint Romanais, Des élus municipaux étaient le 23 juin dernier au groupe scolaire François Hanin pour remettre à tous les élèves des classes de CE2 leur permis piéton avec la Gendarmerie et en présence du Lieutenant GILIBERT.

A l'issue de cette remise de permis, la municipalité a offert comme chaque année à chaque élève de CM2, un dictionnaire pour leur passage en 6ème. Après quelques échanges, il s'avère que le dictionnaire ne rencontre plus autant de succès qu'auparavant et est de moins en moins utilisé en 6ème. Madame le Maire a donc demandé à Marie-Pascale LEROY de travailler avec sa commission sur ce sujet pour l'année prochaine en collaboration avec l'équipe des enseignants.

Enfin, comme Madame le Maire s'y était engagée, elle aura le plaisir avec Marie Pascale LEROY et Laure BEAUJOUAN d'accompagner le CMEJ pour une visite du Sénat le 5 juillet prochain. Cette visite viendra clôturer un mandat très actif pour les jeunes élus. Nous aurons l'occasion de faire un bilan de leurs actions à la rentrée de septembre.

Dernière information avant de passer à l'ordre du jour de la séance, les prochaines permanences de Madame le Maire se tiendront les 17 septembre, 15 octobre, 19 novembre et 17 décembre.

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal prises dans le cadre de ses délégations :

N°	OBJET
05/2022	Demande de subvention auprès de la Région Normandie pour les travaux de la salle omnisports
06/2022	Renouvellement du bail de l'immeuble situé 1, place Théodule Benoist (du 01/01/2022 au 31/12/2022)
07/2022	Demande de subvention pour la réalisation d'une piste de Pumptrack
08/2022	Demande de subvention pour la création de sanitaires accessibles PMR à la Maison Pour Tous
09/2022	Demande de subvention pour des travaux d'isolation phonique salle Michel Gasnier
10/2022	Demande de subvention pour des travaux de comblement de la cavité souterraine ancienne école élémentaire
11/2022	Demande de subvention pour changement porte et volets roulants gendarmerie territoriale
12/2022	Demande de subvention pour la réfection, l'isolation et le relamping de l'espace public numérique

Délibération n°33/2022 : OPERATION DE REVITALISATION URBAINE EN CENTRE-BOURG – Convention avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) pour une étude flash

A la demande de Madame le Maire, Madame MAILLARD, Adjointe au Maire, expose au Conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement urbain du centre-ville, la commune avait décidé en 2019 qu'il était opportun d'acquérir l'ancienne quincaillerie industrielle SONEFI et a bénéficié d'un portage foncier de l'EPFN pour une durée maximale de 5 ans.

La convention avec l'EPFN prévoit la réalisation de logements avec une densité supérieure ou égale à 10 logements/ha, condition de l'intervention de l'EPFN.

Ce site fait partie des friches industrielles identifiées au programme « Petites villes de demain ». Cela a permis à la mairie de bénéficier de l'appui de l'AURH pour la réflexion menée sur ce site.

Afin de mener plus loin la réflexion, la commune peut bénéficier d'une étude flash de l'EPFN pour le site de l'ancienne quincaillerie industrielle SONEFI et, par extension, sur l'îlot de restructuration urbaine dont fait partie cette friche.

Cette étude, intégralement financée par l'EPFN, a pour objet de vérifier la faisabilité de la réalisation de logements.

Madame MAILLARD propose au Conseil municipal d'accepter la convention proposée par l'EPFN et jointe en annexe n°1 à la présente et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

Le Conseil municipal,
A l'unanimité,

ACCEPTE la convention avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour une étude flash

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention susmentionnée et jointe en annexe à la présente ainsi que tout document s'y rapportant.

Monsieur FOUACHE ne peut que féliciter d'avoir des logements sociaux dans le centre urbain pour les personnes qui rencontrent des difficultés pour se mouvoir ou qui n'ont pas de moyen de locomotion pour aller dans le centre bourg.

En commission il a été évoqué un aménagement sur 8000 m², entre 20 et 25 logements à créer, la réflexion proposée porte sur 4000 m², soit 10/12 logements, est-ce que l'EPFN fera l'étude sur les 8000m² ou se limitera à la surface indiquée sur le plan de la convention. Madame MAILLARD lui répond que l'étude portera sur la totalité.

Il porte à la connaissance du Conseil municipal l'existence quasi certaine de galeries sur ce secteur entre l'ancienne DDE et l'ancien abattoir de Monsieur LEMOINE qui était employé à la charcuterie Quesnel. Cette galerie, assez conséquente, doit pouvoir être visitée depuis un tampon existant. Il y a eu une visite dans les années 70. Il serait intéressant de procéder à des recherches.

Il existait un ancien cimetière sur ce site, qui a été fermé aux inhumations en mars 1923 et complètement désaffecté en 1958. Seuls les tombeaux ont été enlevés, des corps seraient restés.

L'EPFN devra prendre en compte ces éléments qui risquent d'impacter fortement le projet.

Monsieur FOUACHE espère que ce projet puisse se faire.

Madame MAILLARD lui répond qu'il y aura des études de sol et de pollution et espère, comme il s'agit d'une friche, que la commune pourra prétendre à des aides de l'Etat dans le cadre d'appels à projets.

Madame le Maire précise que cet indice ne figure pas dans les archives communales mais la Communauté urbaine va lancer un recensement dans le cadre des études du PLUI et peut-être qu'il y a des informations aux archives départementales. En ce qui concerne le cimetière prussien, il existe des solutions.

Délibération n°34/2022 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'en raison de l'augmentation des surfaces à entretenir par les espaces verts résultant des lotissements qui ont été réalisés sur la commune et rétrocédés à celle-ci, l'équipe des espaces verts a été renforcée par le recrutement d'un contractuel.

Afin de pouvoir assurer l'entretien de ces espaces Madame le Maire propose au Conseil municipal de pérenniser ce poste par la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2022.

Le Conseil municipal,
A l'unanimité,

DECIDE la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2022.

Monsieur LECLERCQ demande :

1) si cette personne aura le statut de fonctionnaire. Madame le Maire répond par l'affirmative.

2) si le clos qui a été réalisé au niveau de l'ancienne piscine et qui permettra à une personne privée de mettre des ânes pour l'entretien du terrain a bien été réalisé par la commune. Madame le Maire confirme que c'est la commune qui a réalisé la clôture.

Délibération n°35/2022 : DISPOSITIF LUDISPORTS - Convention d'usage portant sur la mise en place du dispositif Ludisports par la Communauté urbaine Le Havre Seine métropole, au profit des communes membres.

A la demande de Madame le Maire, Madame LEROY, Adjointe au Maire, présente le dossier.

Le Département de Seine Maritime propose depuis 2005 une action d'initiation aux différents sports collectifs et individuels en direction des habitants des communes rurales. Opération de découverte et d'initiation sportive, à destination des élèves de primaire (Ludisport) puis des adultes (Ludisport +) sur des territoires plutôt ruraux, n'ayant pas d'accès à l'ensemble d'activités sportives près de chez eux. Les principaux objectifs du dispositif sont :

- Favoriser l'épanouissement de l'utilisateur par la découverte d'activités physiques et sportives variées et régulières, et son intégration sociale par la participation à des activités de groupe,
- Développer l'éducation citoyenne de l'enfant en lui faisant découvrir les valeurs fondamentales du sport,
- Permettre ultérieurement à l'utilisateur de se spécialiser dans une discipline au sein d'un club sportif.

La collectivité propose lors de ces séances une multitude de sports comme le basket, le handball, le scrachtball, le rugbyflag mais également le tir à l'arc, le judo et l'expression corporelle.

Ces activités sont dispensées par des éducateurs sportifs diplômés d'état (BEES et/ou BPJEPS).

Dans le cadre du partenariat avec le Département de Seine-Maritime, il est convenu par adhésion au dispositif que la Communauté Urbaine prend à sa charge la coordination, la gestion et la rémunération du personnel sur les lieux des activités, l'achat et le renouvellement du matériel de sport, l'inscription des familles avec le soutien des communes participantes. Les locaux d'accueil sont mis à disposition par les communes et le transfert de matériel sur chaque cycle est également assuré par un élu référent de chaque commune.

Le Département subventionne en contrepartie 30 séances maximum par année scolaire à hauteur de 12 €/par séance et par éducateur diplômé, en deux versements (un acompte et un solde).

Les frais d'inscription sont pris en charge par la commune depuis 2004/2005. Ils s'élèvent à 25€ par enfant.

Madame LEROY propose au Conseil municipal :

- le renouvellement de l'adhésion au dispositif Ludisports pour l'année scolaire 2022/2023 afin de bénéficier au cours de cette année, d'animations de découverte sportive conduites par des intervenants salariés de Le Havre Seine Métropole
- la prise en charge des frais d'inscription
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention jointe en annexe n°2 à la présente.

Le Conseil municipal,
A la majorité,

DECIDE :

- le renouvellement de l'adhésion au dispositif Ludisports pour l'année scolaire 2022/2023 afin de bénéficier au cours de cette année, d'animations de découverte sportive conduites par des intervenants salariés de Le Havre Seine Métropole
- la prise en charge des frais d'inscription des familles

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention jointe en annexe à la présente.

Madame le Maire souligne que Saint Romain est la seule commune à rendre gratuit le ludisports.

Délibération n°36/2022 : MARCHÉ DE NOËL – Fixation des tarifs

A la demande de Madame le Maire, Madame STIL, 1^{ère} Adjointe au Maire expose au Conseil municipal que sur proposition de la commission « Communication, Animation et Commerce », la commune devient organisatrice du marché de Noël 2022. A cet effet, elle met à disposition à des fins commerciales et à titre onéreux des chalets pour toute personne physique ou morale pouvant justifier d'une activité de commerce ou d'artisanat.

La commission propose de fixer le tarif à 45€/chalet et de mettre à disposition gracieusement 2 chalets pour des associations Saint Romanaises qui sont légalement déclarées.

Les demandes de réservation des chalets seront soumises à l'appréciation de la commission.

Le Conseil municipal,
A l'unanimité,

DECIDE la fixation des tarifs du marché de Noël comme proposé par la commission « Communication, Animation et Commerce » : 45€/chalet et mise à disposition gracieusement de 2 chalets pour des associations Saint Romanaises qui sont légalement déclarées.

Délibération n°37/2022 : FEDERATION FRANÇAISE DE COURSE D'ORIENTATION – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

A la demande de Madame le Maire, Monsieur EUDIER, représentant régional de la Fédération française de Course d'Orientation (FFCO) expose au Conseil municipal que la FFCO est une Fédération sportive délégataire pour les sports d'orientation et agréée par le Ministère des Sports. Elle est membre du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et de la Fédération Internationale de Course d'Orientation (IOF).

Créée le 25 avril 1970, elle est aujourd'hui composée de plus de 220 clubs, 63 Comités départementaux et 21 Liges (niveau régional) répartis sur tout le territoire national. Environ 10 000 licenciés pratiquent cette discipline en club et quelques 50 000 néophytes s'y essaient chaque année dans le cadre de courses label découverte. Enseignée à l'école, la course d'orientation est pratiquée par des millions de scolaires tous les ans.

Les principaux objectifs de la FFCO sont bien entendu d'accueillir, fidéliser et accompagner ses pratiquants, habituels ou occasionnels, mais également de positionner la Course d'Orientation dans le domaine des activités nouvelles de sport nature pour se maintenir et progresser parmi l'élite mondiale tout en valorisant la démarche de développement durable impulsée.

Monsieur EUDIER a contacté la commune pour proposer la création d'un parcours de course d'orientation. Le principe est de cartographier très finement le périmètre de la commune jusqu'au château de Grosmenil. La commune disposera, en tant que propriétaire des sources, des fichiers cartographiés. Cette opération permettra la possibilité de pratiquer la course d'orientation à tous niveaux, scolaires, amateurs et compétition. Il sera possible d'avoir des séances d'initiation par des formateurs qualifiés. Le cout de la cartographie est de 4050 €.

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal que la subvention demandée à la Ville est de 2050 €. La commission « Vie associative et sportive » propose au Conseil municipal d'accorder la subvention demandée.

Le Conseil municipal,
A l'unanimité,

DECIDE l'attribution d'une subvention à la Fédération française de Course d'Orientation pour la création d'un parcours d'orientation sur la commune.

Monsieur BOUTIN fait remarquer que la force de cette discipline, c'est qu'elle peut être pratiquée de 7 à 77 ans et même plus. Ce ne sont pas forcément les personnes qui ont les meilleures conditions physiques qui sont devant. Cela permet de faire participer un maximum de gens et de faire découvrir le patrimoine.

Madame LEROY demande la date de la course. Monsieur EUDIER lui répond que ce sera un samedi soir fin janvier.

Délibération n°38/2022 : DEMANDE D'ADHESION AU SDE76 DE LA COMMUNE D'ARQUES LA BATAILLE

VU :

- Le code général des collectivités territoriales, CGCT, et notamment ses articles L5211-17 et 18, L5214-21, L5711-1 et suivants,
- La délibération du 22 novembre 2021 de la commune d'Arques-la-Bataille demandant l'adhésion pour toutes les compétences,
- La délibération du 24 février 2022 acceptant cette adhésion,
- Le Projet de Statuts du SDE76 modifié en ce sens.

CONSIDÉRANT :

- que la commune ne transfère pas de dette ou d'emprunt au SDE76,
- que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de notre assemblée et de nos adhérents dans les conditions de majorité requises,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de notre délibération pour se prononcer à son tour sur les adhésions envisagées (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée DÉFAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- qu'il s'agit d'une adhésion avec transfert de compétence au SDE76 (qui est un syndicat mixte fermé), ainsi l'absence de délibération d'un adhérent vaudra avis défavorable,
- que la commune souhaite adhérer pour la totalité de son territoire, y compris l'écart géographique pour lequel elle adhère déjà,
- que la commune souhaite transférer au SDE76 les contrats de distribution électrique et gazière, les redevances des contrats de concessions électrique et gaz, la redevance d'occupation du domaine public occupé par le réseau électrique,
- que la commune transfère le produit de la TCCFE à partir de l'adhésion, avec un effet fiscal au 1er janvier 2024,

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'accepter l'adhésion de la commune d'Arques-la-Bataille au SDE76.

Le Conseil municipal,
A l'unanimité,

ACCEPTE l'adhésion de la commune d'Arques-la-Bataille au SDE76.

Délibération n°39/2022 : DEMANDE D'ADHESION AU SDE76 DE LA COMMUNE DE EU
--

VU :

- Le code général des collectivités territoriales, CGCT, et notamment ses articles L5211-17 et 18, L5214-21, L5711-1 et suivants,
- La délibération du 18 OCTOBRE 2021 de la commune de EU demandant l'adhésion pour toutes les compétences,
- La délibération du 24 février 2022 du SDE76 acceptant cette adhésion,
- Le Projet de Statuts du SDE76 modifié en ce sens.

CONSIDÉRANT :

- que la commune ne transfère pas de dette ou d'emprunt au SDE76,
- que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de notre assemblée et de nos adhérents dans les conditions de majorité requises,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de notre délibération pour se prononcer à son tour sur les adhésions envisagées (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée DÉFAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- qu'il s'agit d'une adhésion avec transfert de compétence au SDE76 (qui est un syndicat mixte fermé), ainsi l'absence de délibération d'un adhérent vaudra avis défavorable,
- que la commune souhaite adhérer pour la totalité de son territoire, y compris l'écart géographique pour lequel elle adhère déjà,
- que la commune souhaite transférer au SDE76 les contrats de distribution électrique et gazière, les redevances des contrats de concessions électrique et gaz, la redevance d'occupation du domaine public occupé par le réseau électrique,
- que le contrat de performance en cours est à poursuivre par le SDE76,
- que la commune ne transfère pas au SDE76 la TCCFE,

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'accepter l'adhésion de la commune de EU au SDE76.

Le Conseil municipal,
A l'unanimité,

DECIDE d'accepter l'adhésion de la commune de EU au SDE76.

Délibération n°40/2022 : DEMANDE D'ADHESION AU SDE76 DE LA COMMUNE DE GRUCHET-LE-VALASSE
--

VU :

- Le code général des collectivités territoriales, CGCT, et notamment ses articles L5211-17 et 18, L5214-21, L5711-1 et suivants,
- La délibération du 1er décembre 2021 de la commune de Gruchet-le-Valasse demandant l'adhésion pour toutes les compétences,
- La délibération du 24 février 2022 acceptant cette adhésion,
- Le Projet de Statuts du SDE76 modifié en ce sens.

CONSIDÉRANT :

- que la commune ne transfère pas de dette ou d'emprunt au SDE76,
- que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de notre assemblée et de nos adhérents dans les conditions de majorité requises,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de notre délibération pour se prononcer à son tour sur les adhésions envisagées (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée DÉFAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- qu'il s'agit d'une adhésion avec transfert de compétence au SDE76 (qui est un syndicat mixte fermé), ainsi l'absence de délibération d'un adhérent vaudra avis défavorable,
- que la commune souhaite adhérer pour la totalité de son territoire, y compris l'écart géographique pour lequel elle adhère déjà,
- que la commune souhaite transférer au SDE76 les contrats de distribution électrique et gazière, les redevances des contrats de concessions électrique et gaz, la redevance d'occupation du domaine public occupé par le réseau électrique,
- que la commune transfère le produit de la TCCFE à partir de l'adhésion, avec un effet fiscal au 1er janvier 2024,

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'accepter l'adhésion de la commune de Gruchet-le-Valasse au SDE76.

Le Conseil municipal,
A l'unanimité,

ACCEPTE l'adhésion de la commune de Gruchet-le-Valasse au SDE76.

Questions diverses

N°1 : Dans le cadre de l'accord commune de Saint Romain de Colbosc / Société Logeo seine, quid des personnes désirant accéder à l'achat de logements sociaux à coût de vente abordable sur la commune de saint Romain (locataires, primo-accédants, etc.) ?

Madame le Maire explique que sur les 121 logements que comptent les Lombards, seuls 48 sont comptabilisés comme logements sociaux. Aujourd'hui 10 logements ont été vendus.

La commune compte 256 logements sociaux et l'objectif à atteindre d'ici 2034 est de 379 logements.

En effet, depuis que la commune fait partie de la Communauté urbaine elle est soumise à la loi SRU.

Les logements qui ont été vendus restent comptabilisés dans les logements sociaux pendant 10 ans et la DDTM a demandé à Logéo de cesser la vente de ses logements.

Monsieur LECLERCQ considère que ces logements permettaient à des personnes qui ont un budget réduit de devenir propriétaire alors que sur Saint Romain une maison avec un peu de terrain est vendue à minima à 220 000 €. Un F5 se vendait 125 000 €.

Madame le Maire précise que la DDTM n'a pas souhaité que les besoins en logements sociaux de la commune soient accrus et conseille à la commune de réhabiliter des logements anciens par des bailleurs sociaux.

Dans le cadre de Petites Villes de Demain il y a des aides qui permettent la réhabilitation de logements qui sont ensuite conventionnés.

Monsieur LECLERCQ demande si la réalisation de logements dans le cadre d'une opération multigénérationnelle peut être comptabilisée. Madame le Maire lui répond par l'affirmative si le projet est porté par un bailleur social.

N°2 : Bâtiments remarquables de Saint Romain, pourrait-on établir à l'avenir des études de conservation (exemple la grange de la porte rouge) ?

Madame le Maire rappelle qu'un certain nombre de bâtiments avaient été recensés dans le cadre du PLU par Monsieur LEBOURGEOIS et Monsieur TIGHARGHAR. Il y a 29 bâtiments remarquables recensés.

Dans le cadre du PLUI, cet inventaire va être repris. Le bâtiment qui a été détruit n'en faisait pas partie et était impacté par un indice de cavité souterraine.

N°3 : Qu'en est-il de la rétrocession de l'ensemble des lotissements de la commune de Saint Romain ?

Madame le Maire précise que concernant le lotissement le Bois de St Romain, la commune avait délibéré avant la création de la Communauté urbaine pour la rétrocession des voiries et espaces verts. Pour toute délibération prise avant 2019,

la Communauté urbaine a repris les voiries et les ouvrages hydrauliques (fait en juillet 2021).

La commune a reçu la semaine dernière la demande de l'ASL sollicitant la reprise des espaces verts.

En ce qui concerne Le Mesnil, le lotisseur est parti de l'ASL, les colotis ont prévu leur assemblée générale en septembre et demanderont ensuite à la Communauté urbaine la rétrocession des voiries et à la commune la rétrocession des espaces verts.

La semaine prochaine la Communauté urbaine va adopter le règlement de rétrocession des voiries.

Pour le lotissement La Cour Fortin, étant donné que toutes les parcelles n'ont pas été vendues, la rétrocession n'a pas été demandée. La rétrocession des voiries pourra poser problème car la voirie donne sur deux voies privées et la Communauté urbaine ne reprend pas les lotissements en raquette ou en impasse sauf si l'impasse donne sur une infrastructure publique.

Sur les Beaux Sites, aucune rétrocession n'a été demandée.

Monsieur LECLERCQ a envoyé un document à Madame MAILLARD évoquant que la rétrocession a été demandée lors d'une réunion sur site. Madame MAILLARD lui répond que la réunion avait eu pour objet le règlement de différents et non la rétrocession.

Monsieur FOUACHE demande si les réseaux sont bien repris par la Communauté urbaine. Madame le Maire confirme.

N°4 : Écoulement des eaux lors de fortes pluies sur la commune, plusieurs endroits impactés : La rue Aussy-Duvrac, la rue de la forge lotissement Val Budel 2, rond-point de l'hôpital, etc.... quels sont les moyens envisagés afin de limiter ces problèmes récurrents ?

Madame le Maire rappelle que la gestion des eaux pluviales est une compétence de la Communauté Urbaine. Le réseau a été curé. La responsable des services techniques fait les signalements nécessaires à la Communauté urbaine.

Monsieur BOUTIN fait la remarque que suite au dernier épisode pluvieux il y a une cuvette au niveau de la piste cyclable de la RD 6015 qui se déverse sur la route, ce qui est dangereux et demande à ce que cela soit signalé au Département.

N°5 : La Commune peut-elle envisager la taille raisonnée des arbres sur les allées et les trottoirs dans différents lieux de la ville, (Les champs Verts, Lotissement Val Budel 2 etc.) ?

Madame le Maire explique que c'est ce que la commune essaie de faire mais ce n'est pas toujours accepté.

La nouvelle responsable du service espaces verts est favorable à la gestion différenciée, c'est une taille moins rase tout en veillant à ce que cela ne gêne pas les pièces de vie des habitations.

Monsieur LECLERCQ signale que rue de la Forge il n'est plus possible de marcher sur le trottoir car les branches sont trop basses et demande si le service espaces verts peut tailler.

Madame le Maire a pris note.

Monsieur BOUTIN signale que des grandes herbes gênent la visibilité à certains endroits de la commune. Il en a fait part à Monsieur COURSEAUX. En ce qui concerne la cité havraise une coupe des herbes est nécessaire. Les habitants qui participent aux jardins fleuris ont des terrains non entretenus en face de chez eux. Madame le Maire fera intervenir le service à la cité havraise.

Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a pris un arrêté municipal pour que les habitants entretiennent leurs pieds de mur.

La séance a été levée à 19h35.